

Les vaccinations

La vaccination consiste à administrer à l'animal non pas le microbe responsable de la maladie, mais une partie ou le microbe « transformé », dépourvu de pouvoir pathogène (n'induisant plus de symptômes cliniques) et capable d'induire la production d'anticorps (particules capables de lutter contre les germes) et de stimuler le système de défense de l'organisme. Depuis 2013, les protocoles de vaccination contre la grippe équine précisés dans les règlements des compétitions (FFE, FEI, SHF) reprennent les préconisations des fabricants de vaccins, déjà présentes dans les Codes des courses, en rendant obligatoire le 1^{er} rappel 6 mois après la primovaccination, de manière à assurer une immunité de meilleure qualité.

par Isabelle BARRIER-BATTUT - Pauline DOLIGEZ - Bénédicte FERRY - Cathy MÉNARD - | 01.11.2017



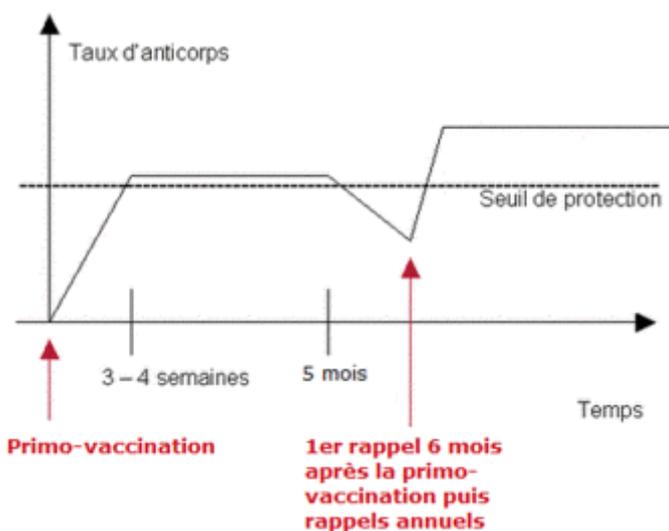
Niveau de technicité :



Les vaccins

Il existe des **vaccins vivants** et des **vaccins inactivés** :

- Les **vaccins vivants** contiennent des **microbes dont le pouvoir pathogène est atténué** mais qui sont capables de se multiplier chez l'animal. Une seule injection est parfois suffisante en primovaccination. En France, il n'existe aucun vaccin vivant commercialisé pour les équidés ;
- Les **vaccins inactivés** contiennent des **microbes tués dont la capacité à induire la production d'anticorps est maintenue**. Plusieurs injections sont nécessaires pour la primovaccination.



La **primovaccination** induit une **production d'immunoglobulines M (IgM)** de durée temporaire, qui seront remplacées par les **immunoglobulines G (IgG)** lors du **1^{er} rappel 6 mois plus tard**. La production des IgG est plus intense et durable ; elle est indispensable à une bonne immunité.

En cas de **vaccination de très jeunes chevaux** (avant 6 mois), un **rappel supplémentaire** doit être fait pour compenser la perte en production d'anticorps due aux interférences entre l'antigène vaccinal et le reliquat des anticorps colostraux.

La vaccination

La **vaccination** vise à **protéger l'animal d'un point de vue individuel et diminuer les risques de transmission entre animaux** (évite les épidémies au plan collectif). 80% des animaux d'un effectif doivent être vaccinés pour obtenir une efficacité suffisante.

En pratique :

- Il est tout à fait possible de cumuler les différents vaccins le même jour, sauf indication contraire du fabricant ;
- Il est **déconseillé de vacciner un animal malade**, dont le parasitisme est « non maîtrisé », **ou sous traitement avec des corticoïdes** (réponse vaccinale insuffisante) ;
- Il convient d'**éviter tout surmenage** (exercice physique intense, transport) **dans les 2-3 jours qui suivent la vaccination** (1 semaine pour la grippe).

Les principales maladies sujettes à vaccination sont le **tétanos**, la **grippe**, la **rhinopneumonie** et la **rage**. Des vaccins existent également contre l'**artérite virale** et la **fièvre West-Nile** et des autovaccins contre la **rhodococose** peuvent être fabriqués à partir des souches présentes dans les exploitations.

Certains vaccins autorisés en Europe peuvent être ponctuellement importés s'ils obtiennent une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) demandée à l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire par un vétérinaire ou par un laboratoire pharmaceutique (exemple : rotavirose).

D'autres vaccins ne sont pas autorisés en France (vaccins contre la peste équine, l'ehrlichiose, les encéphalomyélites virales, le botulisme).

Les **vaccins** sont des **produits biologiques** qui doivent être **prescrits sur une ordonnance et administrés par un docteur vétérinaire**. La vaccination est un acte médical qui engage sa responsabilité. **L'apposition des vignettes, la date, le cachet et la signature du praticien constituent une certification.**

Protocoles généraux de vaccination

En tout état de cause, seul votre vétérinaire est compétent pour définir et appliquer le protocole de vaccination correspondant aux équidés que vous possédez et adapté à l'utilisation à laquelle vous les destinez.

La rage

Protocole	Primovaccination - <u>Avant 6 mois</u> : 2 injections à 1 mois d'intervalle à partir de l'âge de 2 mois (mère non vaccinée) ou 4 mois (mère vaccinée) - <u>A partir de 6 mois</u> : 1 injection Rappels annuels
Protection	excellente
Bases réglementaires	Non obligatoire en France depuis 2003. Peut être obligatoire pour l'importation ou l'exportation vers certains pays, donc par exemple pour les chevaux concourant en compétitions internationales dans certains pays étrangers.

Le tétanos

Protocole	<p>Primovaccination : dès 1 mois (si mère non vaccinée) ou 4 mois (si mère vaccinée) - 2 injections à 1 mois d'intervalle</p> <p>1^{er} rappel : 1 ans plus tard</p> <p>Autres rappels : tous les 3 ans et à chaque blessure suspecte</p>
Protection	excellente
Bases réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - Obligatoire pour la souscription de nombreux contrats d'assurance - Fortement conseillée pour tous les chevaux du fait de la gravité de la maladie

La grippe

	Protocole standard des fabricants de vaccins	Protocoles obligatoires pour les épreuves officielles		
		Courses	FEI	FFE et SHF
Protocoles	<p>Primovaccination : possible dès 2 mois si mère non vaccinée, sinon à l'âge de 5 à 6 mois (mère vaccinée) - 2 injections espacées de 4 à 6 semaines</p> <p>Rappels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un 1^{er} rappel 5 mois après la primovaccination - Puis rappels annuels 	<p>Primovaccination : 2 injections séparées de 21 à 92 jours (soit 3 semaines à 3 mois)</p> <p>1^{er} rappel : 150 à 215 jours après la 2^{ème} injection de la primovaccination (soit 5 à 7 mois)</p> <p>Rappels annuels de préférence tous les 6 mois et en tout état de cause dans un délai ne pouvant excéder 12 mois</p> <p>Attention à respecter un délai minimal de 4 jours entre une injection de vaccin et une course !</p>	<p>Primovaccination : 2 injections séparées de 21 à 92 jours</p> <p>Rappels : 1^{er} rappel dans les 7 mois après la 2^{ème} injection de primovaccination puis rappels annuels (maximum 1 an)</p> <p>Attention à respecter un délai minimal de 7 jours entre une injection de vaccin et l'entrée sur le site de compétition internationale !</p> <p>Peut concourir dans les 6 mois + 21 jours suivant la dernière injection</p>	<p>Primovaccination : 2 injections séparées de 21 à 92 jours</p> <p>Rappels : 1^{er} rappel entre 5 et 6 mois après la 2^{ème} injection de primovaccination puis rappels annuels (maximum 1 an)</p> <p>Si la primovaccination a été effectuée avant le 01/01/2013, le 1^{er} rappel entre 5 et 6 mois n'est pas exigé.</p>
Protection	considérée comme correcte pendant 6 mois, selon les souches vaccinales utilisées			
Bases réglementaires	<p>Obligatoire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à tous les rassemblements de chevaux selon les Arrêtés Préfectoraux (compétitions équestres, concours d'élevage et manifestations culturelles diverses) - les étalons et poulinières dans certaines races, selon les règlements des stud-books - voir le site de l'Ifce. - les étalons utilisés en insémination artificielle, quelle que soit la race, selon l'AM du 04/11/2010 - en cas d'exportation vers la plupart des pays (voir Expadon) 			

La rhinopneumonie

	Poulinières	Autres chevaux
Protocoles	<p>Primovaccination : 2 injections à 1 mois d'intervalle avant la 1^{ère} saillie</p> <p>1^{er} rappel : 6 mois après la 2^{ème} injection de primovaccination, de préférence entre le 4^{ème} et 6^{ème} mois de gestation</p> <p>Autres rappels : tous les 6 mois de préférence / maximum annuels, voire selon les fabricants 3 rappels annuels à 5, 7 et 9 mois de gestation</p>	<p>Primovaccination : 2 injections à 1 mois d'intervalle</p> <p>Rappels : tous les 6 mois pour une bonne efficacité, surtout chez les jeunes chevaux de moins de 5 ans</p>
Protection	<p>- faible pour les avortements (et nécessite que 80% de l'effectif soit vacciné)</p> <p>- correcte pour la forme respiratoire</p> <p>- différents vaccins existent soit uniquement contre les HVE-1 (principaux responsables des forme abortive et nerveuse) ou contre les HVE-1 et HVE-4 (principaux responsables de la forme respiratoire)</p>	
Bases réglementaires	<p>Obligatoire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les étalons (PS, AQPS, TF, SF, AR, AA...) et poulinières (PS, AQPS, TF, AR course et AA course protocole sanitaire « label course ») dans les principales races - voir le site de l'Ifce. - les étalons utilisés en insémination artificielle, quelle que soit la race - les chevaux de course de galop à partir de 2018 <p>Conseillée pour les reproductrices et les chevaux à l'entraînement</p> <p>Vacciner tous les chevaux en contact les uns avec les autres</p>	

Autres vaccinations non obligatoires

- **Artérite virale** (protection des étalons séronégatifs contre le portage viral) : primovaccination à partir de 4 mois (2 injections à 1 mois d'intervalle) puis rappels tous les 6 mois
- **Fièvre du Nil occidental** (fièvre de West-Nile) : primovaccination à partir de 6 mois (2 injections à 1 mois d'intervalle) puis rappels annuels

Vaccins équins commercialisés en France

Liste des vaccins commercialisés en France :

Maladie	Dénominations commerciales (laboratoires)
	<p>en gras : vaccins commercialisés en France</p> <p>en italique : liste non exhaustive de vaccins commercialisés à l'étranger</p>
Rage	<p>ENDURACELL R MONO (Zoetis), NOBIVAC RAGE (Intervet), RABIGEN MONO (Virbac), RABISIN (Merial)</p> <p><i>MYSTIQUE II (Intervet USA) associant rage et Potomac Horse Fever, RABVAC 3 (Fort Dodge USA)</i></p>
Tétanos	<p>EQUILIS Te (MSD), EQUIP T (Zoetis), TETAPUR (Merial)</p> <p><i>DUVAXYN T (Fort Dodge EU), SUPER-TET (Intervet)</i></p>

Grippe	EQUILIS PREQUENZA (MSD), EQUIP F (Zoetis), PROTEQ FLU (Merial) <i>DUVAXYN IE Plus (Fort Dodge EU), FLUMUNE (Bayer), FLU AVERT (Intervet USA), FLUVAC INNOVATOR (Fort Dodge USA)</i>
Rhinopneumonie	EQUIP EHV 1.4 (EHV 1 et 4) (Zoetis), PNEUMEQUINE (EHV 1) (Merial) <i>PNEUMABORT K (EHV 1) (Fort Dodge USA), EQUIVAC EHV 1,4 (EHV 1, EHV 4) (Fort Dodge USA), PRODIGY WITH HAVLOGEN (EHV 1) (Intervet), PRESTIGE WITH HAVLOGEN (EHV 1 et 4) (Intervet USA)</i>
Grippe - rhinopneumonie	<i>FLUVAC INNOVATOR EHV 4/1 (EHV1 et EHV4) (Fort Dodge), PRESTIGE II (Intervet USA)</i>
Grippe - tétanos	EQUILIS PREQUENZA Te (MSD), PROTEQFLU Te (Merial), DUVAXYN IE T (Lilly), EQUIP FT (Zoetis) <i>DUVAXYN IE T (Fort Dodge), EQUIP FT (Zoetis)</i>
Artérite virale	EQUIP ARTERVAC (Zoetis) <i>ARVAC (Fort Dodge USA)</i>
Gourme	EQUILIS STREP E (Intervet) commercialisé depuis avril 2005
Fièvre de West-Nile	EQUIP WNV (Zoetis), PROTEQ WEST NILE (Merial) <i>PREVENILE (Intervet), WEST NILE INNOVATOR DNA (Fort Dodge) - Intervet et Fort Dodge commercialisent aussi en Amérique du Nord plusieurs vaccins contre les encéphalites, éventuellement associés à des valences West-Nile, grippe ou rhinopneumonie.</i>

En savoir plus sur nos auteurs

- **Isabelle BARRIER-BATTUT** Docteur vétérinaire - formatrice Ifce
- **Pauline DOLIGEZ** Ingénieur de développement Ifce
- **Bénédicte FERRY** Docteur vétérinaire - ingénieur de développement Ifce
- **Cathy MÉNARD** Ingénieur de développement - Ifce



Pour retrouver ce document: www.equipedia.ifce.fr
Date d'édition: 14 11 2019